

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-05-25-2a

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 25 MAI

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

*Elie SOTOMAYOR donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE,
Maryse OLIVÉ donne pouvoir à Muriel PRADES,
Jean-Philippe COMPAN donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Jordan DARTIER,
Jean-Luc LENOIR donne pouvoir à Sandrine MORONI,
Olivier CABASSUT donne pouvoir à Pascal VIVIANI.*

Objet : Décision Modificative n°1 du budget principal de la Commune.

En cours d'année, il est nécessaire de modifier les écritures budgétaires afin d'adapter les crédits ouverts au Budget Primitif à la réalité des informations financières. Aussi, le Conseil Municipal est appelé à voter des décisions modificatives.

Il convient aujourd'hui de réajuster les crédits votés au Budget Primitif 2023 afin de tenir compte notamment des notifications des dotations de l'Etat ainsi que d'écritures de régularisations.

Il est donc proposé de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 67 Article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs »	+ 10 000 €
Chapitre 011 Article 6067 « Fournitures scolaires »	+ 800 €
Chapitre 011 Article 62268 « Honoraires »	+ 4 200 €
Chapitre 023 Article 023 « Virement à la section d'investissement »	+ 26 950 €

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 042 Article 722 « Travaux en régie »	+ 30 000 €
Chapitre 74 Article 74121 « Dotation forfaitaire des départements »	- 100 000 €
Chapitre 74 Article 741121 « Dotation Solidarité Rurale »	+ 119 381 €
Chapitre 74 Article 741127 « Dotation Nationale de Péréquation »	- 4 491 €
Chapitre 74 Article 74111 « Dotation Globale de Fonctionnement »	- 22 940 €
Chapitre 731 Article 73111 « Impôts Directs Locaux »	+ 20 000 €

Dépenses d'Investissement :

Opération 939 - 21838 « Passage au numérique école primaire »	- 800 €
Opération 819 - 2031 « Bâtiment de la Poste »	+ 11 950 €
Opération 924 – 21 534 « Eclairage Public »	+ 65 800 €
Chapitre 040 Article 2313 « Travaux en régie »	+ 30 000 €

Recettes d'Investissement :

Opération 822 – 1313 « Parkings Vias Plage »	+ 80 000 €
Chapitre 021 Article 021 « Virement de la section de fonctionnement »	+ 26 950 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces écritures budgétaires modifiées.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de la Commune voté le 23 mars 2023,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (23 Pour / 6 Abstentions),

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice comme susvisé.
- **DIT** que le montant des inscriptions prévues au Budget de l'exercice tiendra compte de ces modifications.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :

02 JUIN 2023

